

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Délibération: **DE\_2023\_009**      Séance du mardi 11 avril 2023

**Membres en exercice : 7**

**Date de la convocation:** 01/04/2023

**Présents : 7**

*L'an deux mille vingt-trois et le onze avril l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence  
de Patrice DOMINICI,*

**Votants: 7**

**Présents :** Annette DELAGE, Régine DELAGE, Patrice  
DOMINICI, Alexandre GERVAIS, Jean-Luc GERVAIS, Eileen  
HAMMOND, Romain LABICHE

**Secrétaire de séance:**

Régine DELAGE

**Représentation:**

**Excusés:**

**Absents:**

### Vote du budget primitif 2023 de la commune de Mainzac

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet concernant le budget primitif de la commune, établi pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent les propositions faites,
- Acceptent le budget primitif 2023, par chapitres, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Dépenses de la section de Fonctionnement	Recettes de la section de Fonctionnement
<b>Crédit de fonctionnement votés au titre du présent budget</b>	<b>101 237,73 €</b>	<b>74 759,22 €</b>
<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent</b>		
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>		<b>26 478,51 €</b>
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>101 237,73 €</b>	<b>101 237,73 €</b>
	Dépenses de la section d'Investissement	Recettes de la section d'Investissement
<b>Crédit d'investissement votés au titre du présent budget</b>	<b>25 087,02 €</b>	<b>48 069,56 €</b>

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 14/04/2023

016-211602032-20230411-DE\_2023\_009-DE

Restes à réaliser de l'exercice précédent	26 414,95 €	21 041,53 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 609,12 €	
Total de la section d'investissement	69 111,09 €	69 111,09 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>170 348,82 €</b>	<b>170 348,82 €</b>

L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50 %

Vote exprimé à bulletin secret : 7 Vote "Pour": 7 Vote "Contre": 0 Vote "Abstention": 0

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant, le Conseil municipal, accepte cette délibération telle que décrite.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour extrait conforme,  
Le Maire, DOMINICI Patrice

